



Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.

CIBC centre de prêts aux étudiants du Québec

CIBC Quebec Student Loan Center

1155 René Lévesque Ouest, C.P. 6003, Succ A,
Montréal, Québec. H3B 3Z4

Tel : 514-845-3037 Fax : 514-845-3013

Entente personnelle de prélèvement automatique

1. Renseignements sur le client (veuillez écrire en caractères d'imprimerie)

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Adresse municipale : _____ Appartement/unité : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : (_____) _____

2. Détails sur le type de prélèvement automatique – Compte personnel

(veuillez écrire en caractères d'imprimerie)

Numéro du prêt : _____ Par la présente, vous autorisez la **CIBC prêt aux étudiants du Québec** à débiter le compte bancaire indiqué sur cette formule, à partir du _____ (inscrire le mois – par défaut, tous les paiements sont prélevés le dernier jour du mois), au montant de \$ _____, à rembourser votre prêt étudiant, tel qu'il est stipulé dans votre accord de prêt d'études consolidé. (**Note** : Les paiements ultérieurs seront prélevés chaque mois jusqu'au remboursement intégral du prêt).

3. Renseignements sur le compte bancaire

(veuillez écrire en caractères d'imprimerie et joindre à cette convention un exemplaire de chèque nul.)

Nom de l'institution financière : _____ transit du centre bancaire : _____

Code de l'institution : _____ Numéro de compte : _____

Si les fonds doivent être prélevés sur le compte bancaire d'un tiers, veuillez remplir la section ci-dessous :

Titulaire de compte : _____ Signature du titulaire de compte : _____ Date : _____

co-titulaire de compte : _____ Signature du co-titulaire de compte : _____ Date : _____

4. Convention et autorisation de l'emprunteur

Si, à l'avenir, le tireur modifie le montant ou la date de traitement établie conformément à la présente Convention de prélèvement automatique, le tireur libère la **CIBC prêt aux étudiants du Québec** de toute obligation d'envoyer d'autres préavis relatifs au traitement des DPA. Pour modifier la date de paiement, veuillez communiquer avec la **CIBC prêt aux étudiants du Québec**.

Vous, le tireur, pouvez en tout temps révoquer votre autorisation, à condition d'informer verbalement ou par écrit la **CIBC prêt aux étudiants du Québec** dans les 10 jours ouvrables avant la prochaine date d'échéance prévue de votre prélèvement automatique. Pour annuler cette entente de prélèvement automatique, veuillez communiquer avec la **CIBC Prêt aux étudiants du Québec**.

Vous pouvez vous prévaloir de certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir un remboursement dans le cas d'un débit non autorisé ou non conforme en vertu de la présente entente de prélèvement automatique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre institution financière, visiter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse www.cdnpay.ca ou communiquer avec la **CIBC prêt aux étudiants du Québec**.

Après avoir dûment rempli la présente convention, veuillez dès que possible la signer, la dater et l'envoyer par la poste ou par télécopieur à l'adresse mentionnée ci-dessus. De plus, vous devez immédiatement aviser par écrit la **CIBC Prêt aux étudiants du Québec** de toute modification relative au compte bancaire duquel les retraits doivent être effectués aux termes de l'Entente de prélèvement automatique.

Signature de l'emprunteur : _____ Date : _____